

① Québec, le 25 mai 2011

Bonsoir à une la Présidente,
les représentantes du conseil
de l'ag~~o~~ arr. de Chablg et les
~~membres~~ et celles et ceux
de la V de Q.

Mon nom est L. D. membre
du C/F de ~~Chablg~~ de l'église
St. C-B. — Responsable des
dossiers : Propriétés St-M. B.

J'ai hérité de ce dossier
en oct 2008 mais c'est
en 1999 que le conseil de F.
des temps avait décidé sous
la houlette de M. André Laliberté
de ~~dans~~ chercher à donner
une nouvelle orientation à
cette église qui ne faisait plus

ses frais depuis une bonne
longue période

Imaginez une église de près
de 700 places ^{en dehors envoiée} qui accueille
à peu près 100 paroissiens par
dimanche.

En 2003, ~~elle~~ grâce à la baptême Boëssole,
formes de notables de la
^{dont Gaston Coppey et Hippolyte Marcotte}
place tout fait faire des analyses
et pour plusieurs raisons,
redéfinir les lieux dans ~~les~~
temps raisonnable avec
certaines personnes :

1) ~~Conserver l'église~~ ^{Conservation de l'église}

comme élément fin d'une complète

2) Implanter des condos pour personnes
âgées autonomes

3) répartir les fonctions ~~parfaitement~~
et à une volonté "perfectionnée"
de l'environnement

G
d) Magasin les activités commerciales -
taires - sur Comté Paroissial

Le choix des organismes devra être
fait en tenant compte de l'usage
de cette partie du bâtiment sous
règne à la convenance présente
des résidents.

Ces conditions devraient rester
eté pour effet si la vente
ne pouvait être complétée avant
Juillet 2009. Elle pourrait être vendue
à toute autre fin

En juin 2009 la église
avait été désacralisée
et la vente ~~est~~ était en ce moment
en deuil et à l'émission
d'un permis de construction de
la part de la Ville de Québec.
Vous voyez le déclin -

Le comité paroissial ~~comme~~ a fait faire
en ces ²⁰⁰³ ~~années~~ là une évaluation

des réparations majeures au
toit et à la fenestration
et les coûts s'élèverait à
plus de 800.000 - La fabrique
n'avait pas les ressources moné-
taires pour faire effectuer le travail
Sa solution : ~~Ne~~ faire
désacraliser l'église et vendre
les biens -

Comme résolueable du projet,
j'ai rencontré 8 promoteurs -
La plupart à l'exception des
propre ^{ce dernier} respectait les condi-
tions ci-haut mentionnées dans
la mesure du possible -

La plupart, démolissaient l'immeu-
ble et faisaient du locatif ^{à loyers} ~~et~~
^{modiques} et
après avoir investi ces
promoteurs, rien ne nous

Opérait grâce aux conférences
sur la qualité du produit et
à la satisfaction des propriétaires
qui entoureront les lieux presen-
tement. Si on aurait en raison
d'être inquiets pour la sécurité
des enfants - C'est sûr, d'
après les projets mes, aucun
n'affirait des stationnements
sous-terrain comme est le projet
du groupe T que vous ~~avez~~^{avez} fait pour
à l'heure ~~d'aujourd'hui~~^{quelques} ondantes

Années construites et visées
dont les architectes et architectes étaient
le Groupe Tremblay.

Le Carré du Luxembourg rapport
La Côte Monargue
Carré 76^e rue de l'ouest
Sous Tompkins Rue St J.
etc

② Je respecte les arguments du
groupe qui a signé la pétition
Pour une question de sécurité
pour nos enfants, on a visité
plusieurs lieux dont les
défauts ont 5 - 6 + 7 étages
près d'écoles et les résidences
privées et je ne me rappelle pas
qu'il y ait eu d'accidents
mortels depuis belle ~~se~~ levette
Exemple:

- 1) Le St. François, coin H-B et 3^e
^{et 53^e Rue}
Axe Est - plusieurs condos 5 - 6 - 7
étages - Pres de résidences privées.
^{Résidentiel}
- 2) Pres Hôpital Eug. Jacot. 8 ~~étages~~ ou
10 étages coin 18^e Rue + ^{Résidentiel} titré
- 3) 1805 Grandville 7 étages en arrière
de l'église St-Pascal. entre champs
fleury & Bardy ^{Résidentiel}
- 4) St-Lex 2 Blocs de 14 étages, ^{fleuru-}

¹⁰
et son environnement et je
prie les gens qui ont signé
la pétition de ~~me~~ la retirer
et ne pas la déposer et de
reconsidérer leur décision.

Nous avons un projet bien
pré-pensé et bien planifié
et réfléchi

Merci

Consultation publique



Conseil d'arrondissement

Projet de modification au zonage

Projet de modification

Le 24 mai 2011

R.C.A.4V.Q. 38

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme sur l'approbation de plans de construction et de l'occupation des bâtiments relativement au lot numéro 1 127 431 du cadastre du Québec.



Plan de construction

• Outil réglementaire prévu par la Charte de la Ville de Québec.

• Le plan de construction permet d'adopter des dispositions particulières sous forme de critères de design et d'aménagement, pour un seul terrain, autant en termes d'usages que de normes d'implantation.



Mécanisme d'approbation :
deux processus réglementaires distincts

1. Adoption du Règlement sur les critères d'aménagement (R.C.A.4V.Q. 26)

• Un terrain visé par un plan de construction doit d'abord faire l'objet de critères d'aménagement. Ces critères peuvent toucher les usages autorisés, la volumétrie des bâtiments, l'implantation des bâtiments, l'architecture, le stationnement, l'aménagement paysager, etc.



Mécanisme d'approbation : deux processus réglementaires distincts

- Les critères sont inclus au Règlement R.C.A.4V.Q. 4 par l'ajout d'une annexe pour chaque terrain visé par un plan de construction.
- L'adoption d'un règlement comprenant des critères fait l'objet d'une consultation publique mais n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Mécanisme d'approbation : deux processus réglementaire distincts

2. Adoption du règlement du plan de construction (R.C.A.4V.Q. 38)

- Une fois le règlement sur les critères en vigueur, un requérant peut déposer un projet. Ce projet est évalué par l'administration en fonction des critères. Lorsque le projet est conforme aux critères, le processus d'adoption du Règlement de construction est entamé.

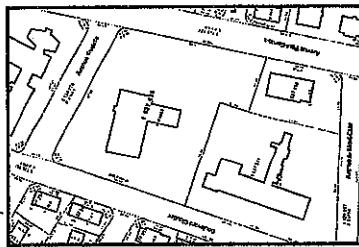


Mécanisme d'approbation : deux processus réglementaires distincts

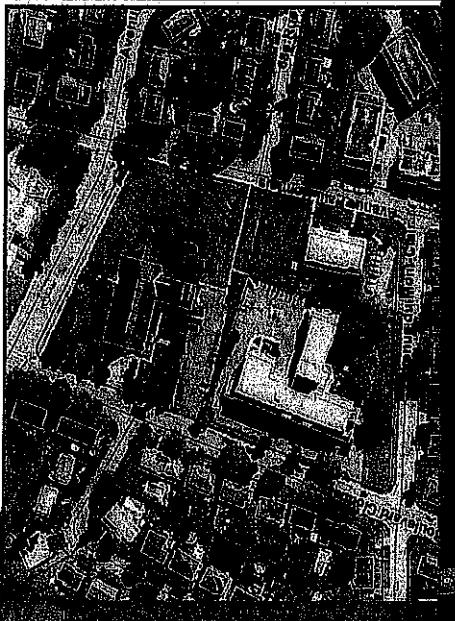
- Les étapes d'adoption du projet de règlement de construction sont les mêmes que pour une modification au zonage.
- Ainsi, en plus d'une consultation publique, un processus d'approbation référendaire par les personnes habilitées à voter est prévu pour l'adoption du plan de construction.



Localisation du lot assujetti au plan de construction



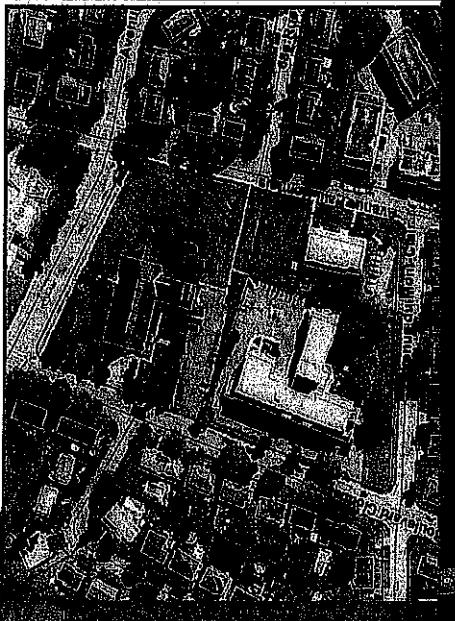
Localisation du projet



Plan de construction

- Une fois le Règlement sur les critères en vigueur (R.C.A.4V.Q. 26), le projet est évalué par l'administration en fonction des critères.
- Lorsque le projet est conforme aux critères, le processus d'adoption du Règlement de construction est entamé.

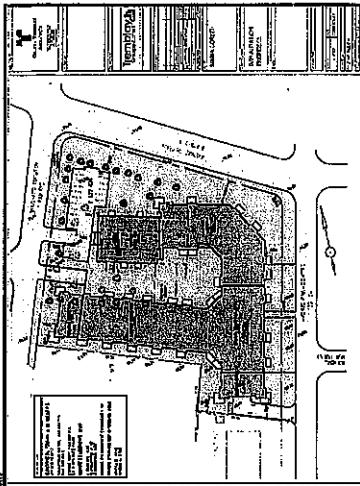
Localisation du projet



Plan de construction

- Une fois le Règlement sur les critères en vigueur (R.C.A.4V.Q. 26), le projet est évalué par l'administration en fonction des critères.
- Lorsque le projet est conforme aux critères, le processus d'adoption du Règlement de construction est entamé.

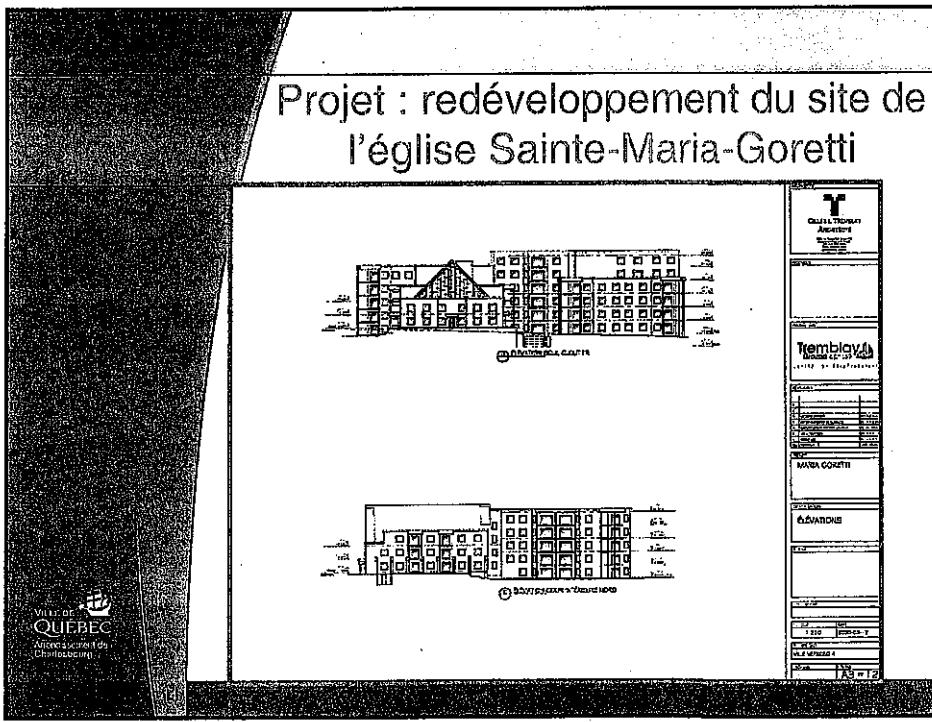
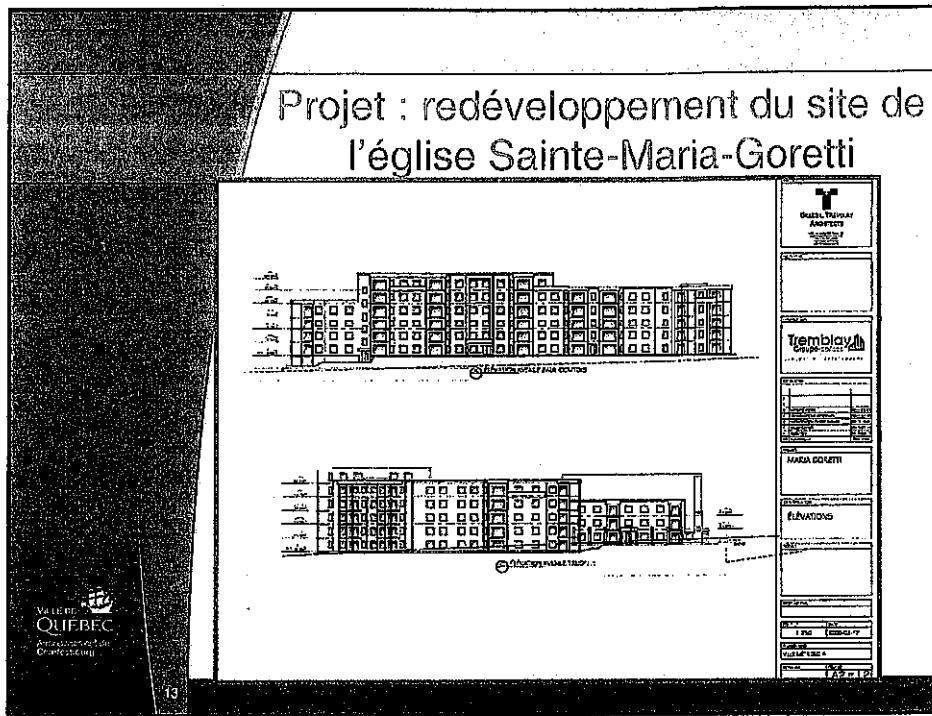
Projet : redéveloppement du site de l'église Sainte-Maria-Goretti

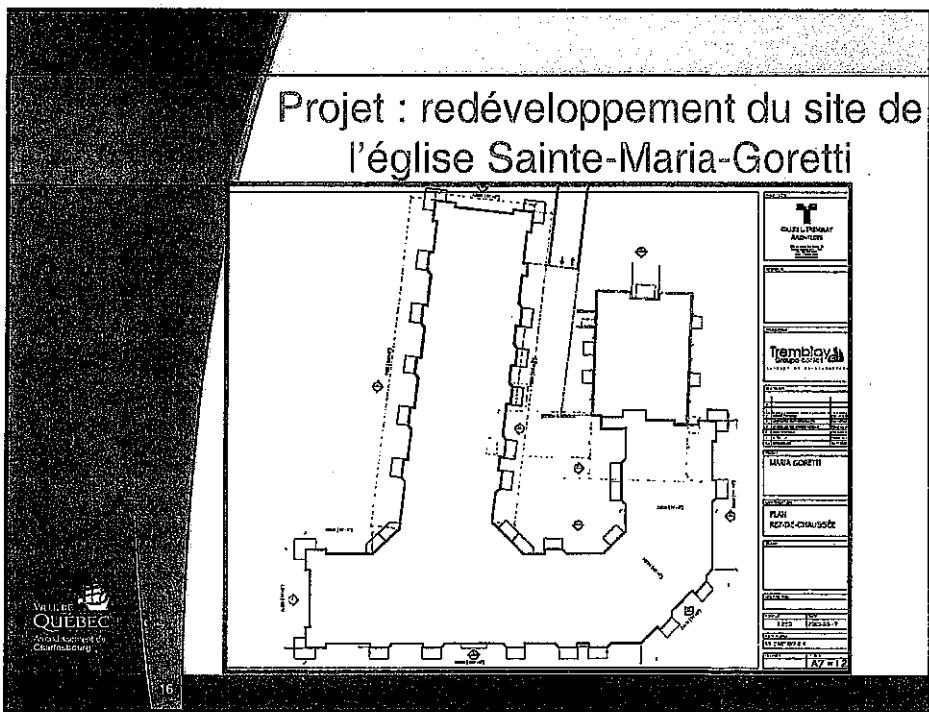
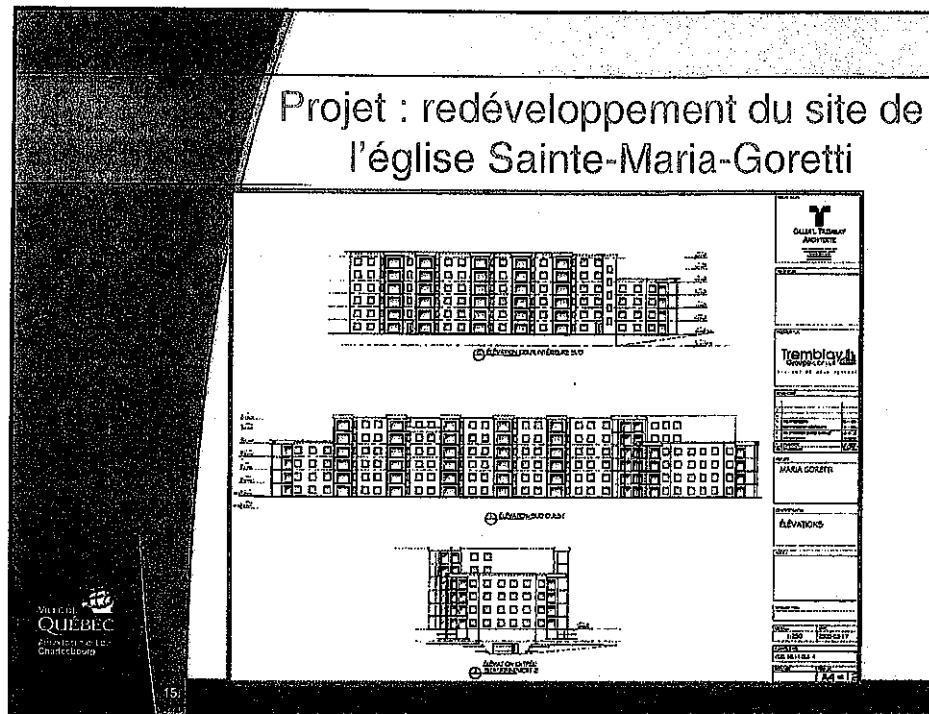


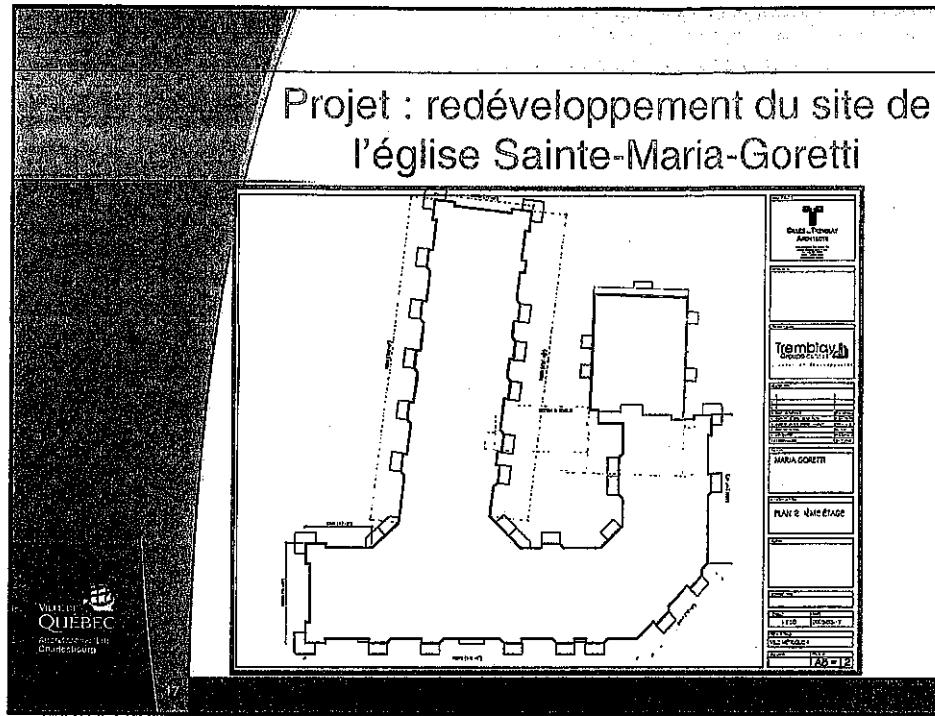
Plan de construction

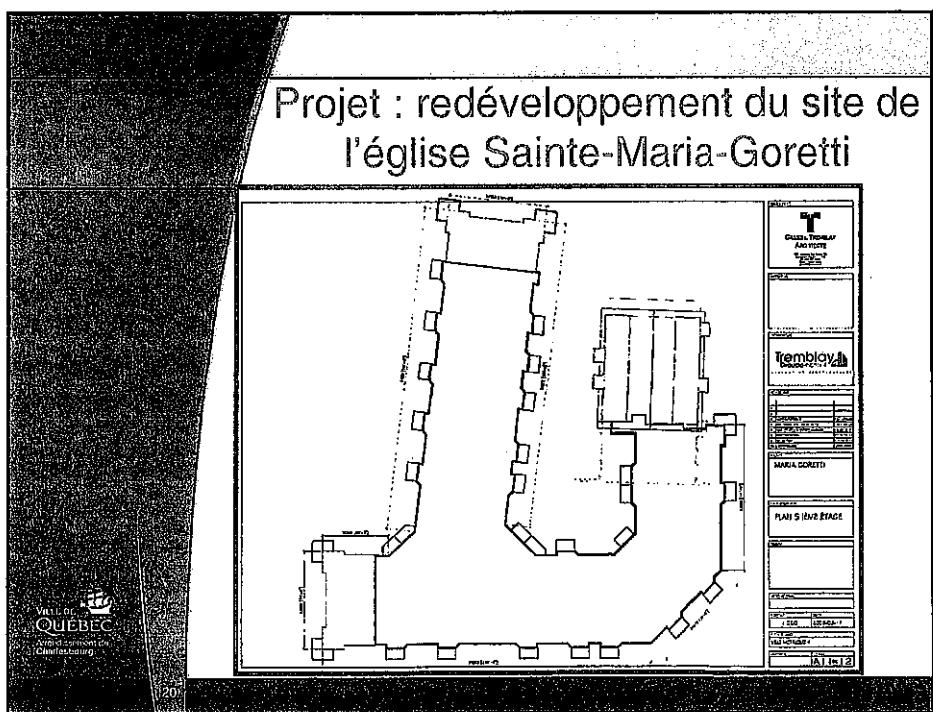
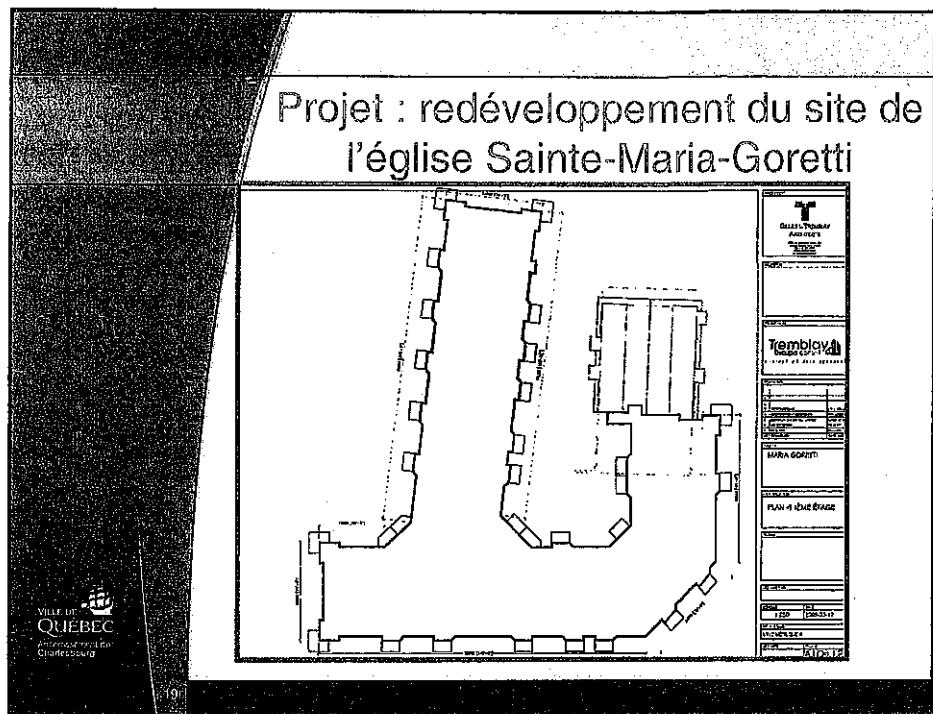
- Les étapes d'adoption du projet de règlement de construction sont les mêmes que pour une modification au zonage.
- Ainsi, en plus d'une consultation publique, un processus d'approbation référendaire par les personnes habilitées à voter est prévu pour l'adoption du plan de construction.

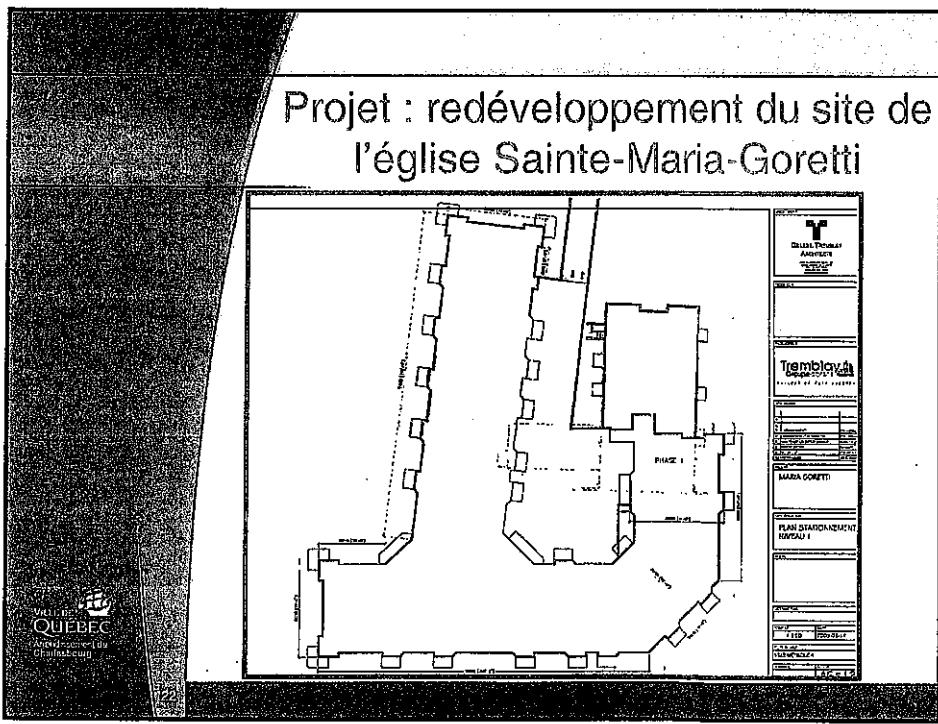
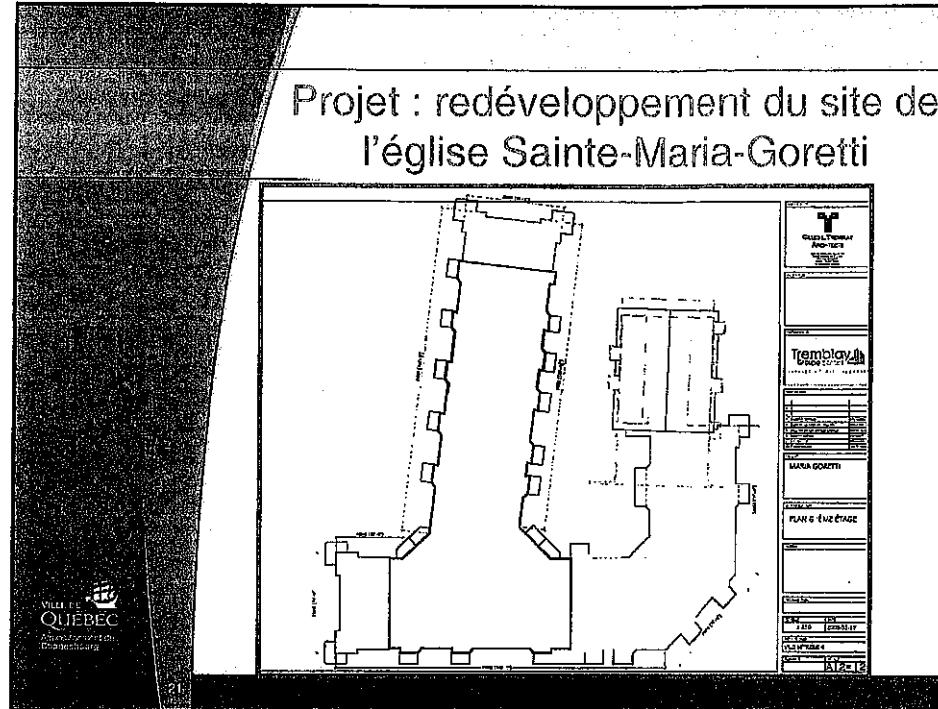


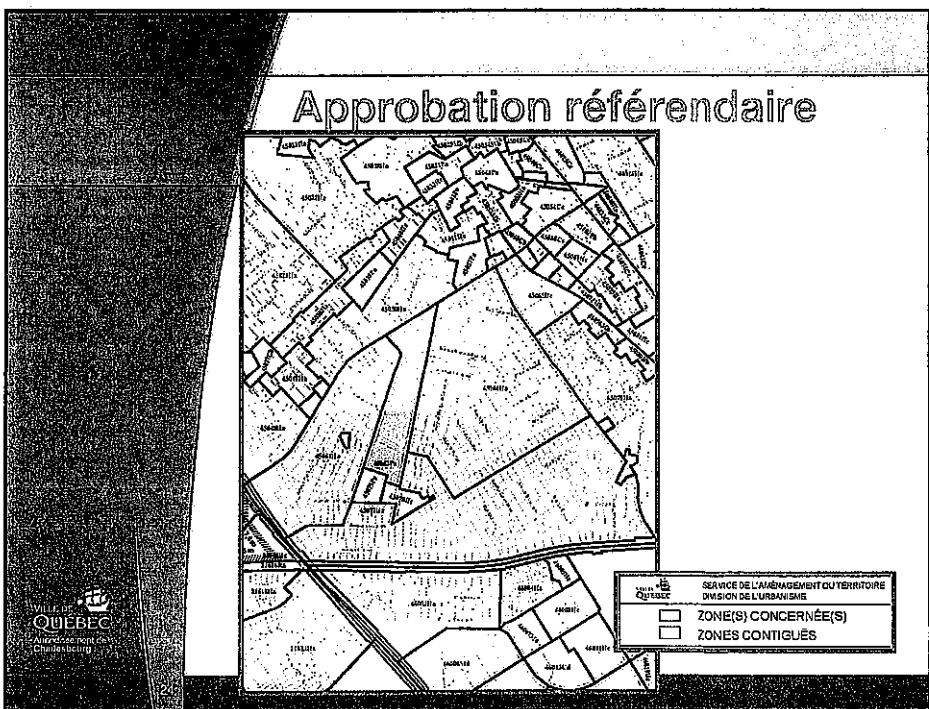
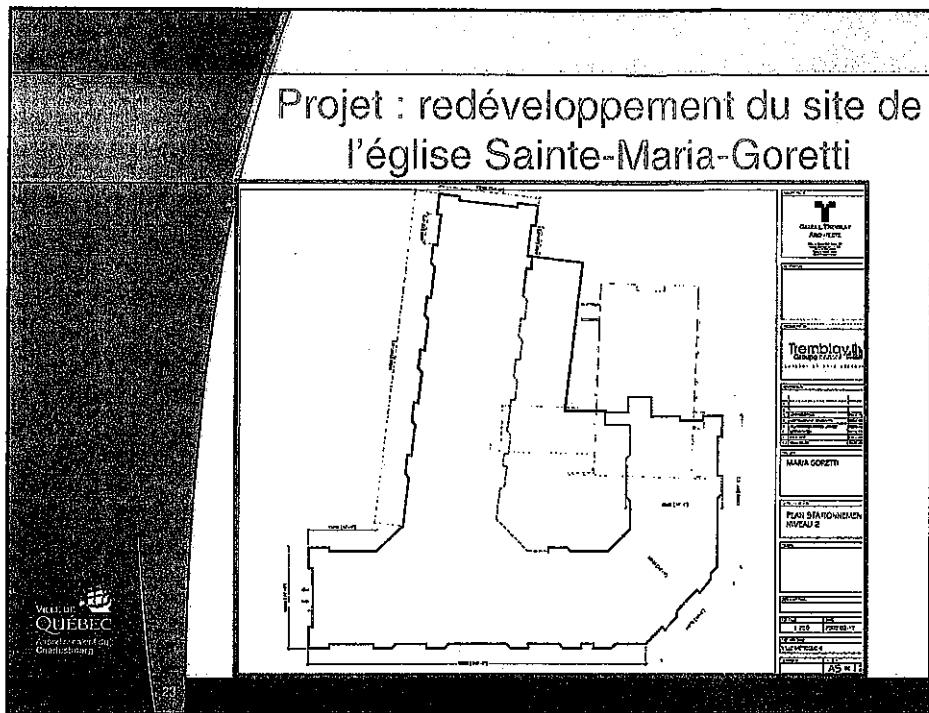










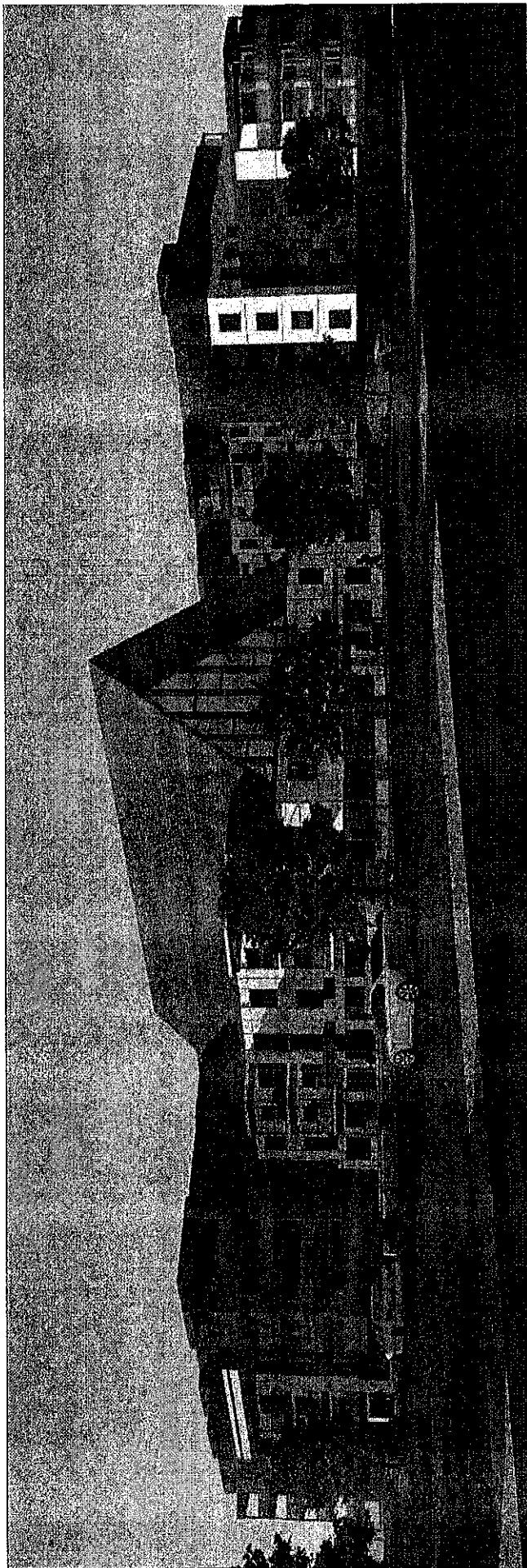


REAMENAGEMENT DU SITE
DE L'ANCIENNE EGLISE MARIA GORETTI

Projet résidentiel

Les Condominiums Maria Goretti

REAMENAGEMENT DU SITE
DE L'ANGÉLINE EGLEISE MARIA GORETTI



CONDOMINIUMS MARIA-GORETTI

Tremblay
Groupe-conseil

Concile d'art et de design

450 rue Graham-Bell, bureau 101 Québec, QC G1R 4H5

ERON Services Conseils
Architectes designer urbanismes graphisme - Modélisation 3D
Télé: 418-671-5555 / Fax: 418-671-5566

Gilles L. Tremblay
ARCHITECTE
650 rue Grenier, bureau 101 Québec, QC G1R 4H5
Télé: 418-671-5559 / Téléc: 418-671-5666

CARAGNE STUDIO DU PROJET

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

- Conservation de la structure principal de l'ancienne église

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

- Conservation de la structure principale de l'ancienne église
- Conservation des arbres existants en bordure de l'avenue Trudelle

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

- Conservation de la structure principale de l'ancienne église
- Conservation des arbres existants en bordure de l'avenue Trudelle
- Conservation d'une salle d'environ 2500 pi² réservée à des fins paroissiales et aux organismes de la paroisse ainsi que son intégration au projet

AMÉNAGEMENTS DU PARC

- Conservation de la structure principale de l'ancienne église
- Conservation des arbres existants en bordure de l'avenue Trudelle
- Conservation d'une salle d'environ 2500 pi² réservée à des fins paroissiales et à des organismes .
- Réaménagement du stationnement sur l'avenue Trudelle en espace vert

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Développement du projet en trois Phases de
réalisation

- Phase - 1 = 60 unités
- Phase - 2 = 90 unités
- Phase - 3 = 30

CARACTÉRISTIQUES DU BLOC

Développement du projet en trois Phases de réalisation

- Phase - 1 = 60 unités
- Phase - 2 = 90 unités
- Phase - 3 = 30

Stationnement intérieur niveau -1 = 150 places

Stationnement intérieur niveau -2 = 150 places

CARACTÉRISTIQUES DU CONCEPT ARCHITECTURAL

Approche de design :

- Conservation de la structure principale de l'ancienne église
- Intégration d'une nouvelle volumétrie à même la structure de l'ancienne église
- Respect des principales caractéristiques du bâtiment de l'ancienne église (Ex: toiture ,structure du toit ,matériaux et signature architecturale)
- Gabarits d'hauteurs variant de 3 à 6 étages
- Intégration de deux étages de stationnement intérieur

CARACTÉRISTIQUES DU CONCEPT ARCHITECTUREL

Approche de design :

- Respect des gabarits comportant une volumétrie variée
- La variation volumétrique permet une intégration adéquate du projet au secteur résidentiel existant.
- Les bâtiments plus bas sont situés en bordures des rues, les plus hauts sont situés au centre du site.
- Vues panoramiques aux étages supérieurs.

CARACTÉRISTIQUES DU CONCEPT ARCHITECTUREL

Approche de design :

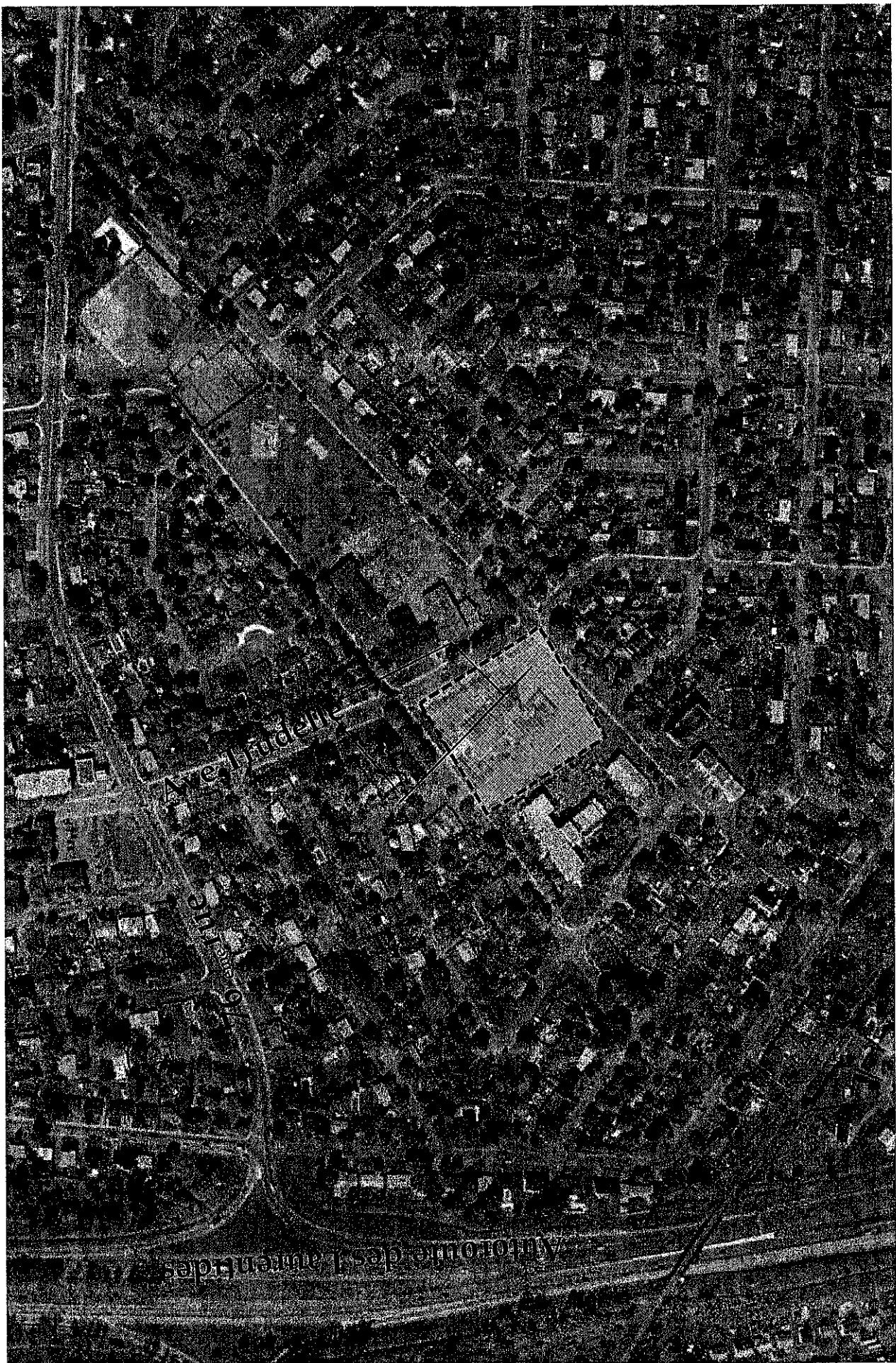
- Aménagement de toits terrasses et de balcons terrasses sur les extrémités des bâtiments
- Traitement des façades en utilisant des matériaux de maçonnerie en proportion adéquate afin d'éviter l'effet de masse monolithique
- Traitement architectural des étages supérieurs avec des matériaux légers afin d'alléger la volumétrie

LOCALISATION

- Terrain de l'ancienne Église Maria Goretti
- Intersection ave Trudelle, Cloutier et Paul Comptois



Accès aux sites

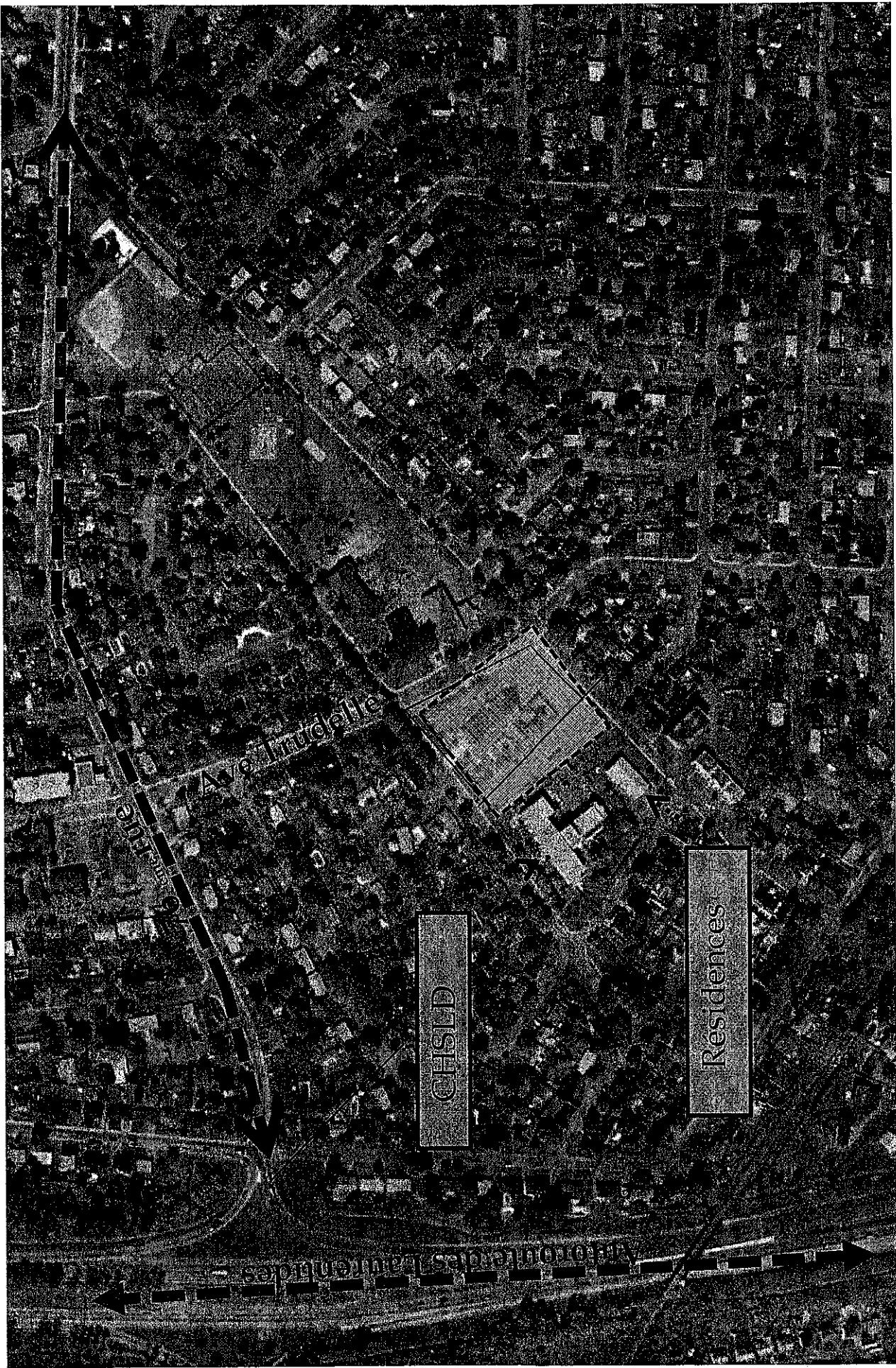








Caractéristiques du secteur

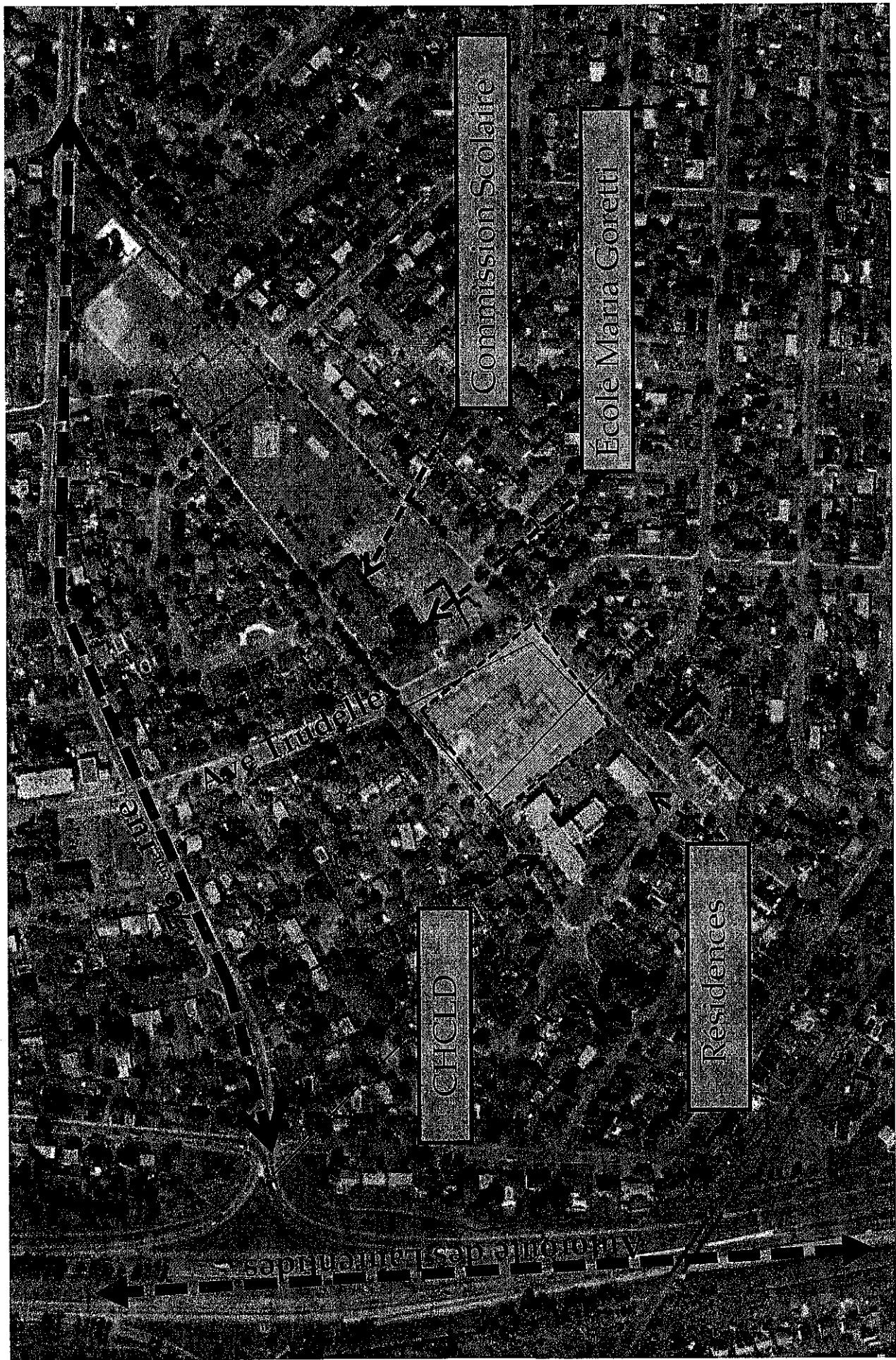


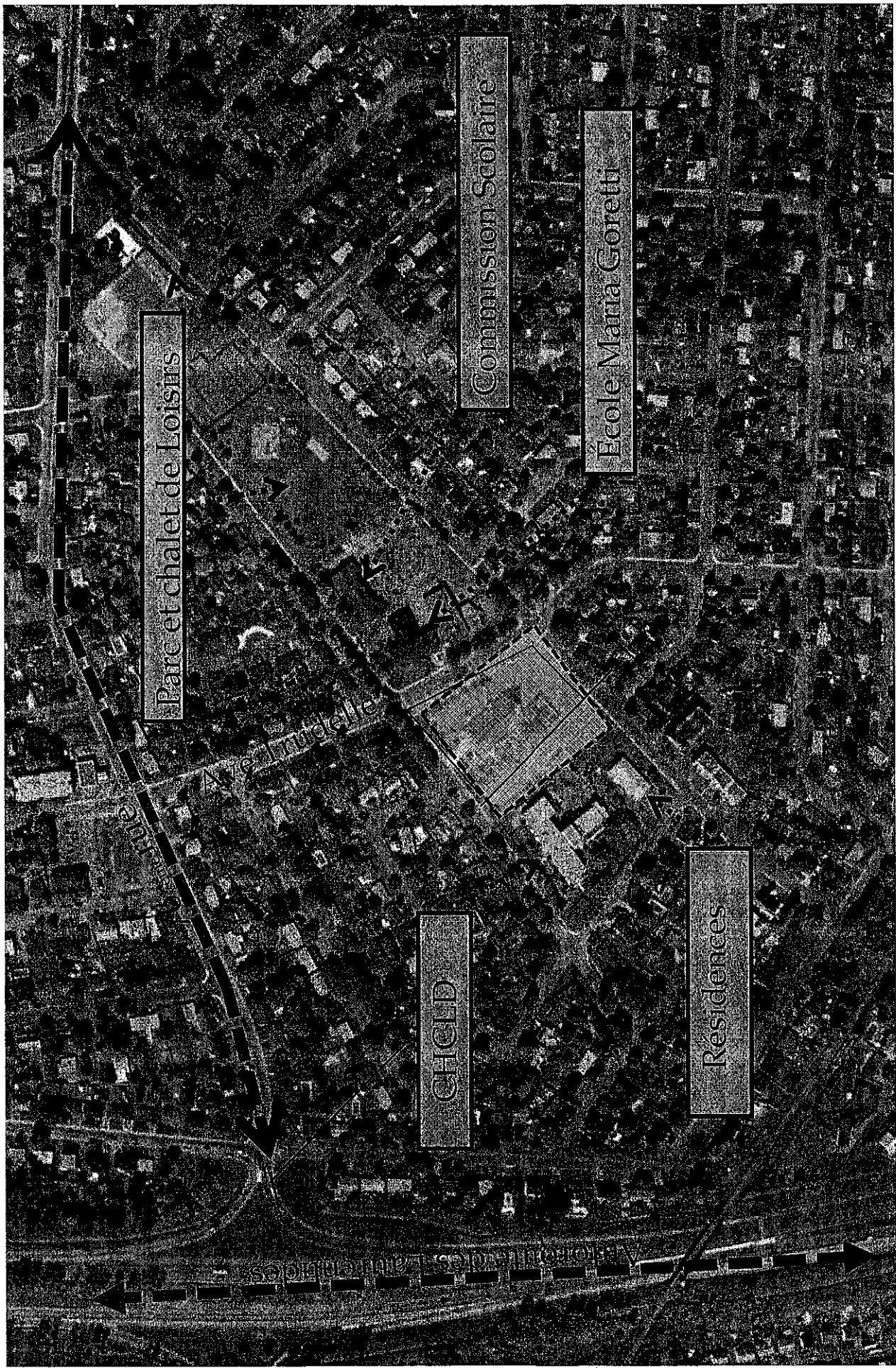


Ecole Maria Goretti

CHSLD

Residences



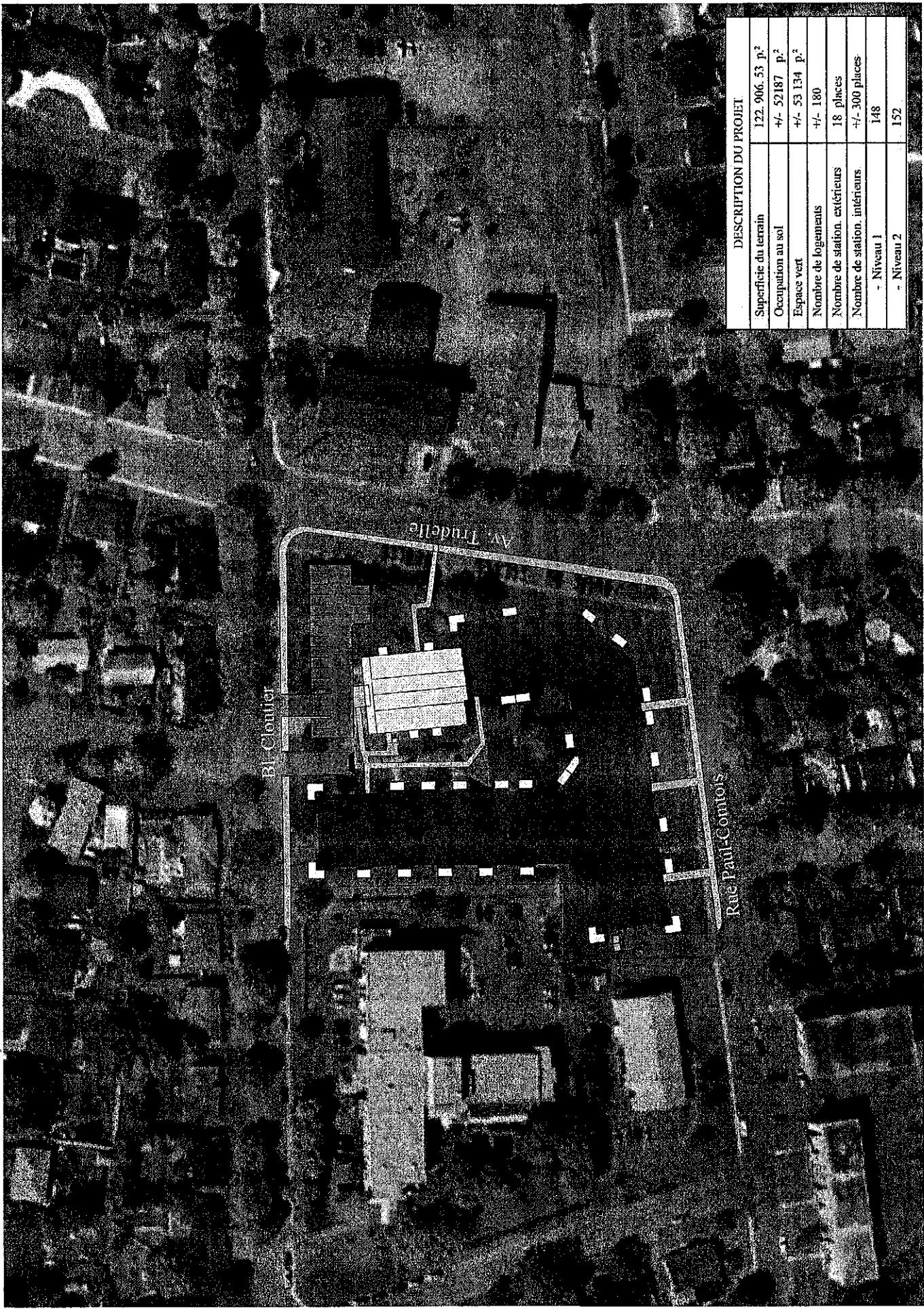


Caractéristiques du secteur et contexte urbain

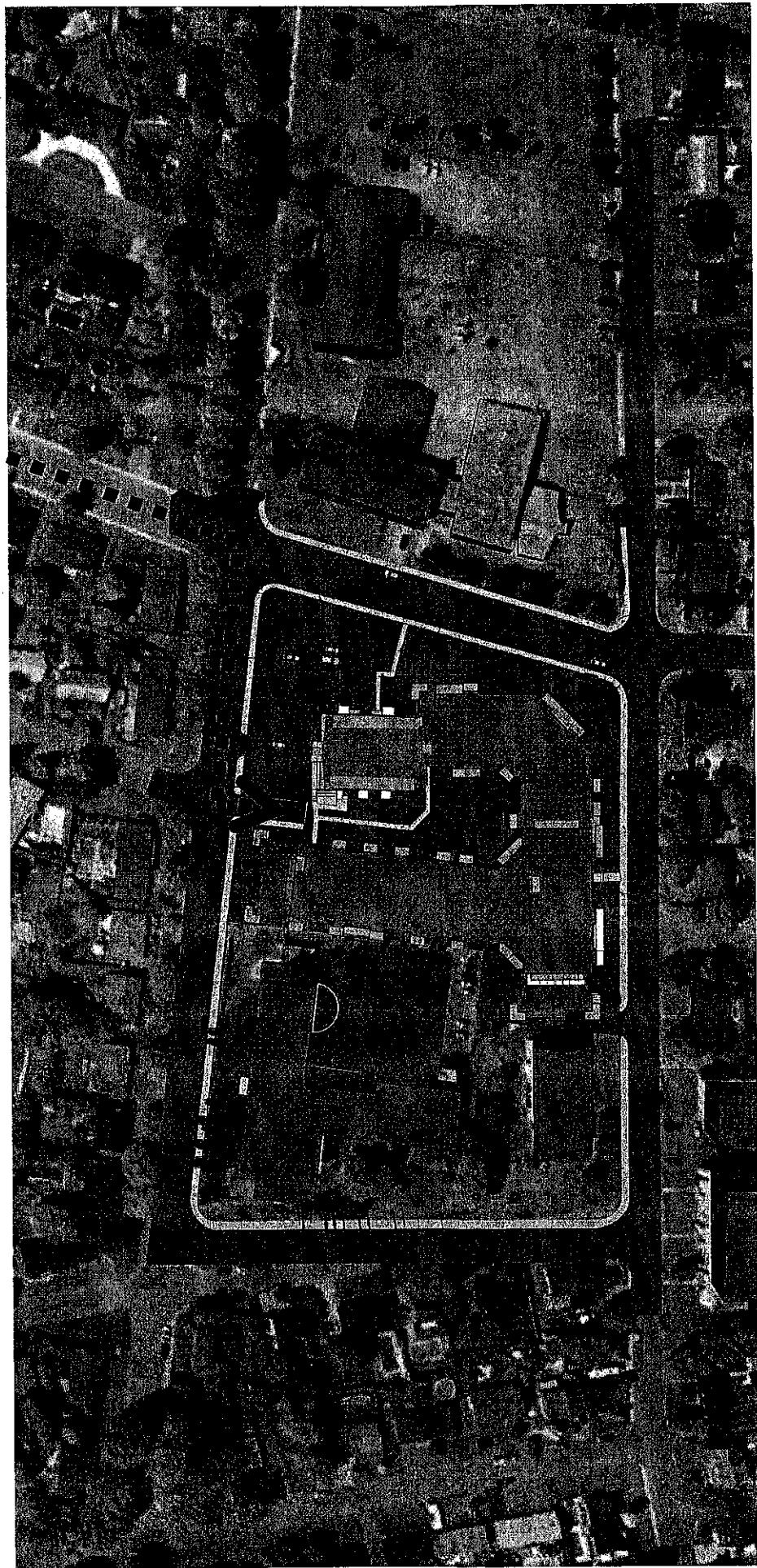


Implementation

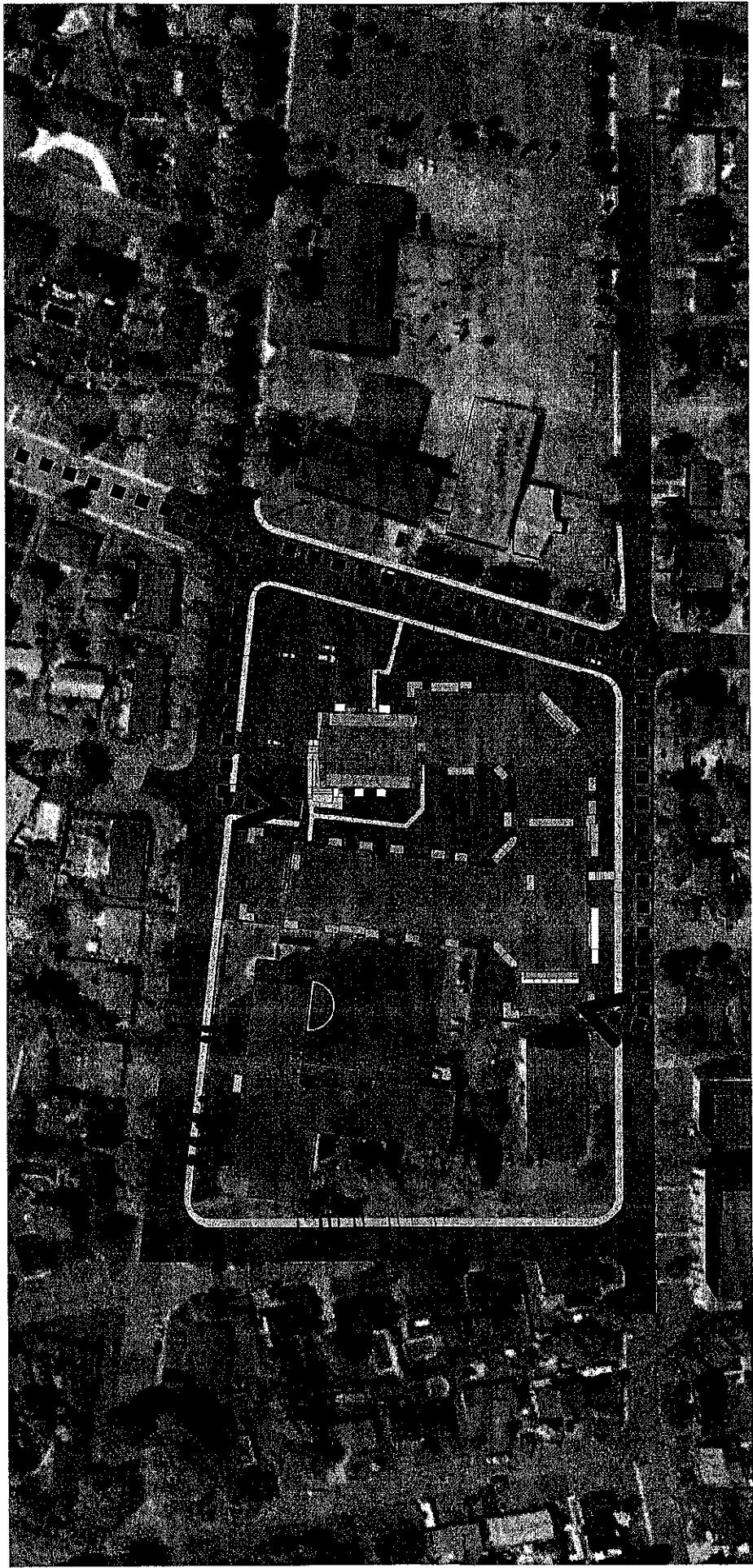




Implantation et aménagement du terrains



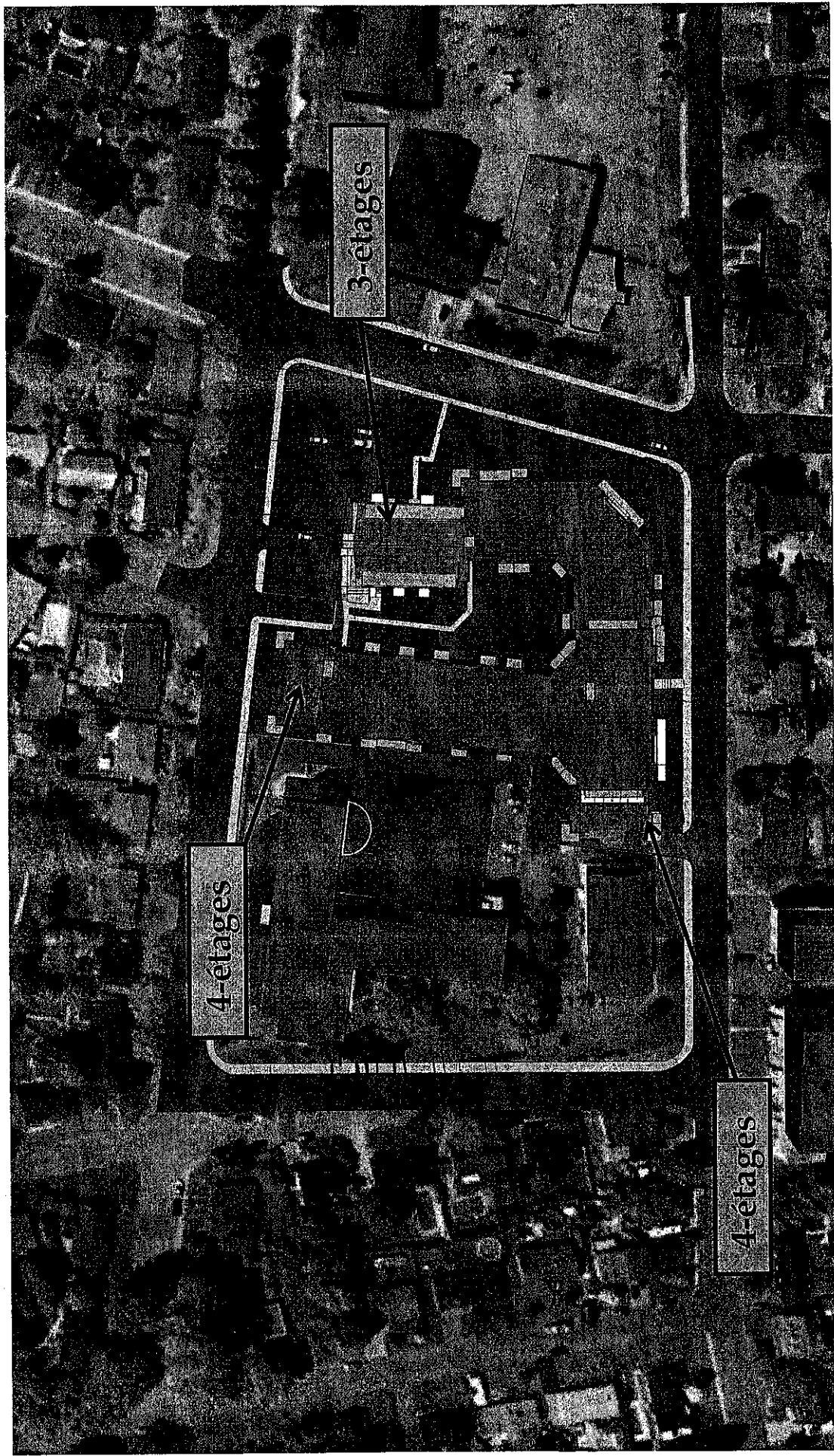
Implantation et aménagement du terrain



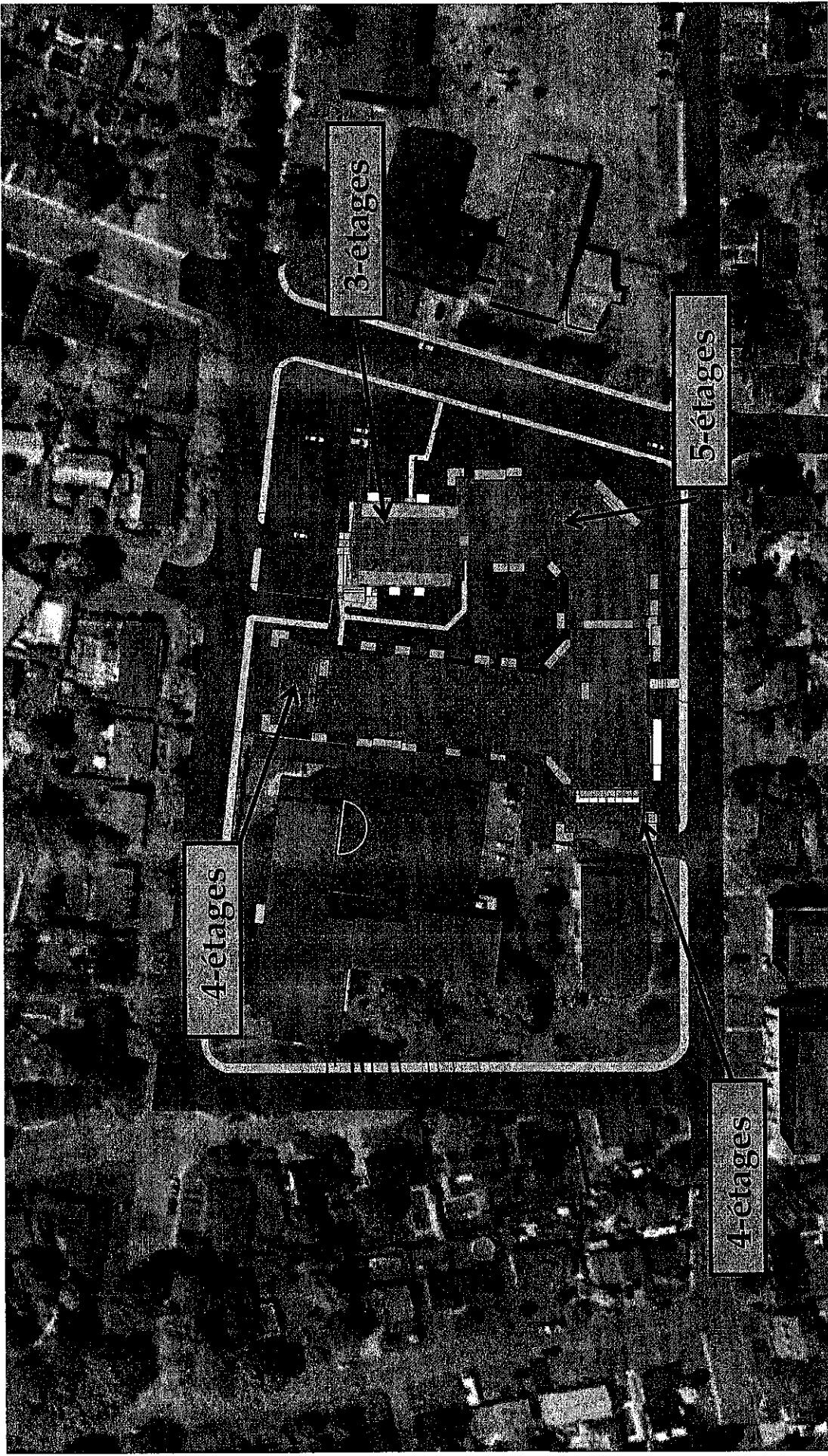
Volumétrie



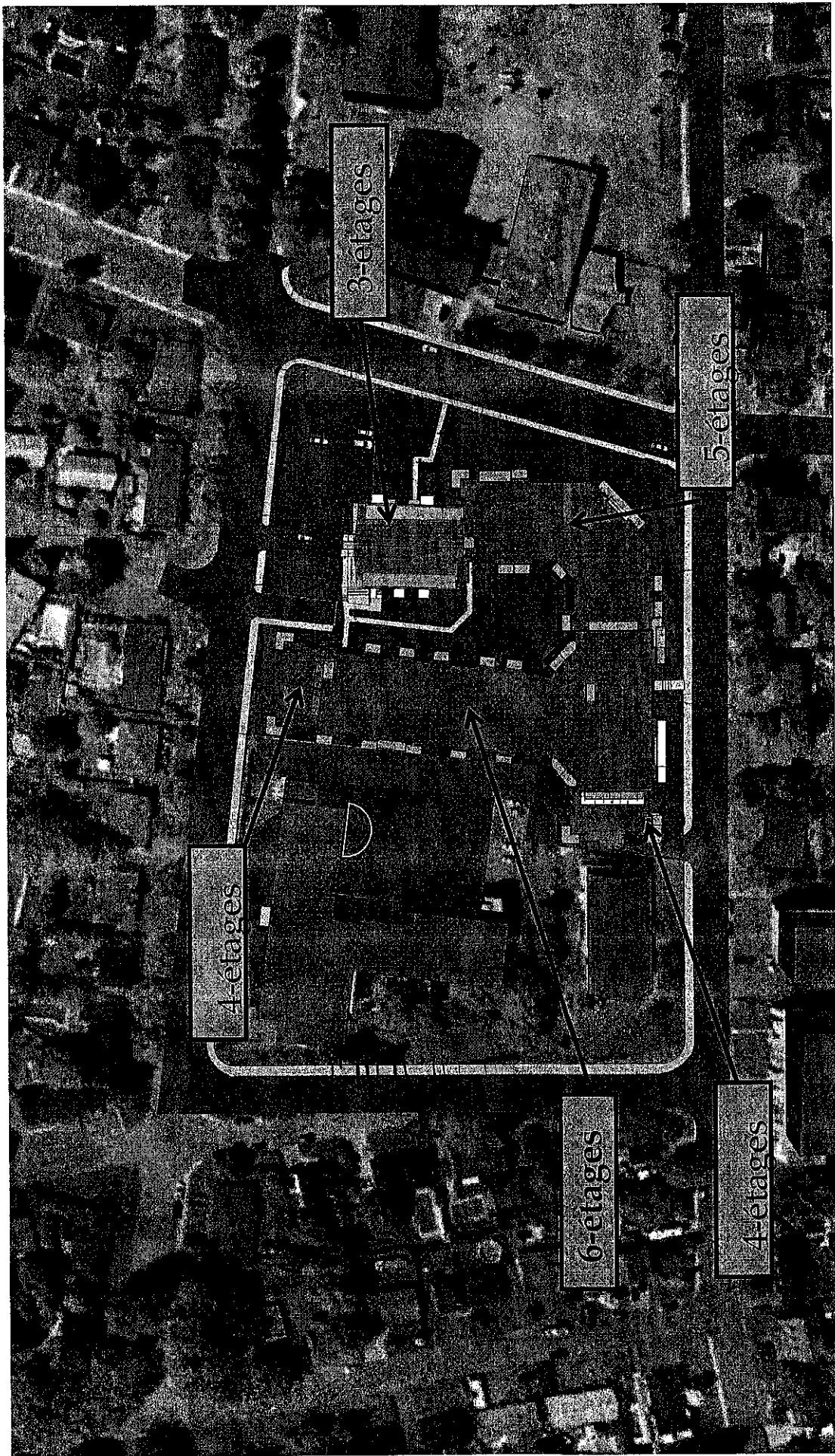
Volumétrie



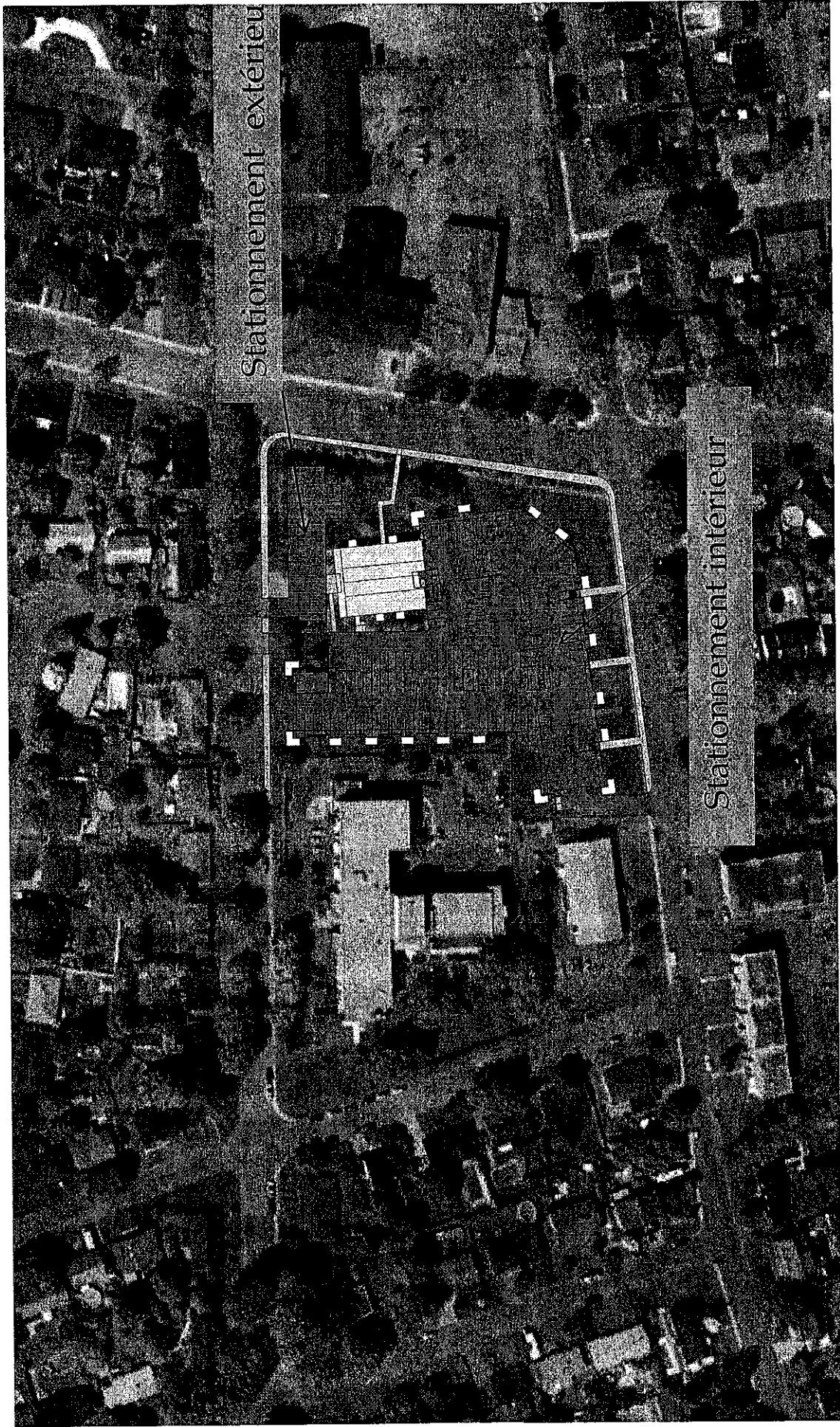
Volumétrie

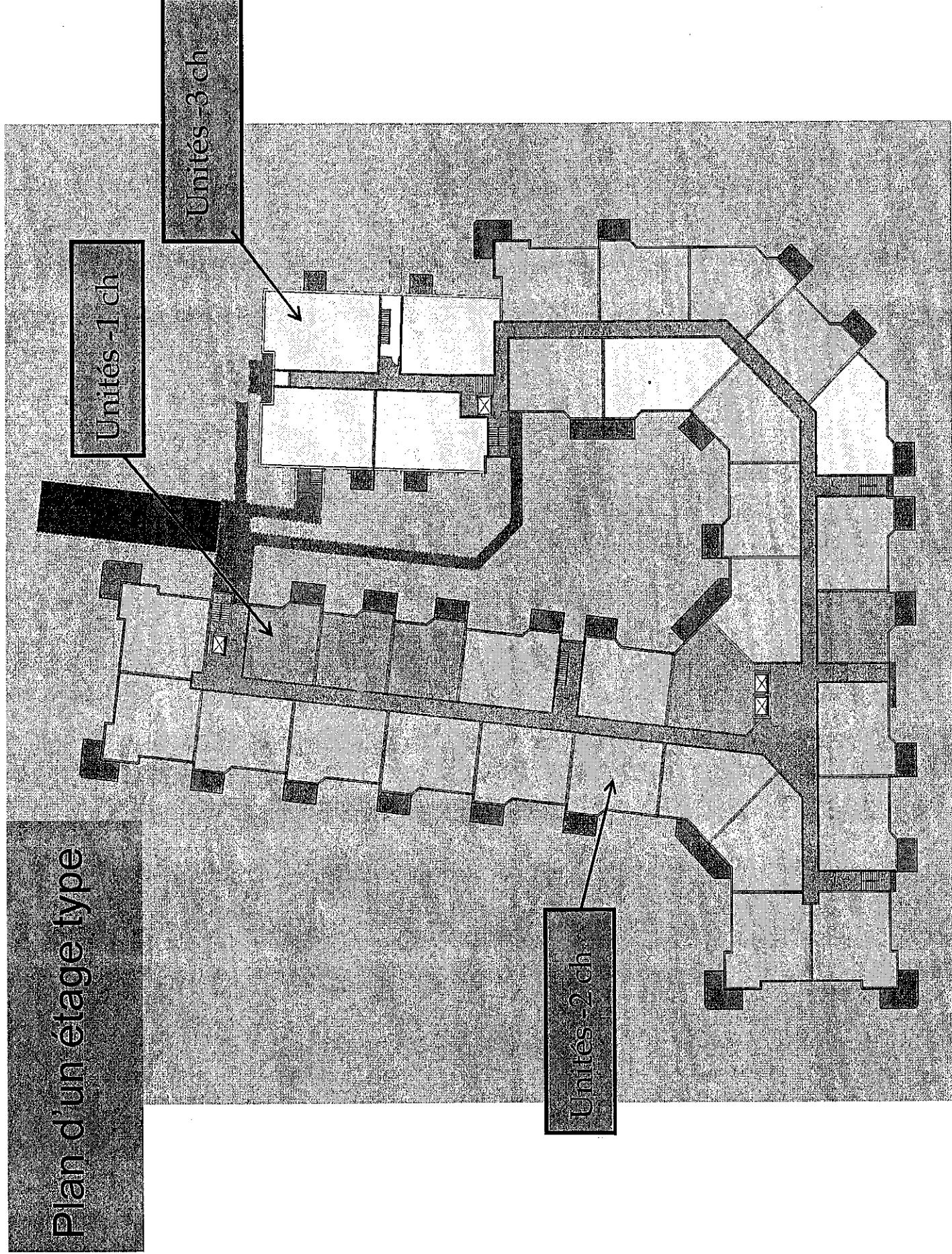


Volumétrie



Stationnement intérieur 300 places





Boulevard Cloutier

Accès à la salle

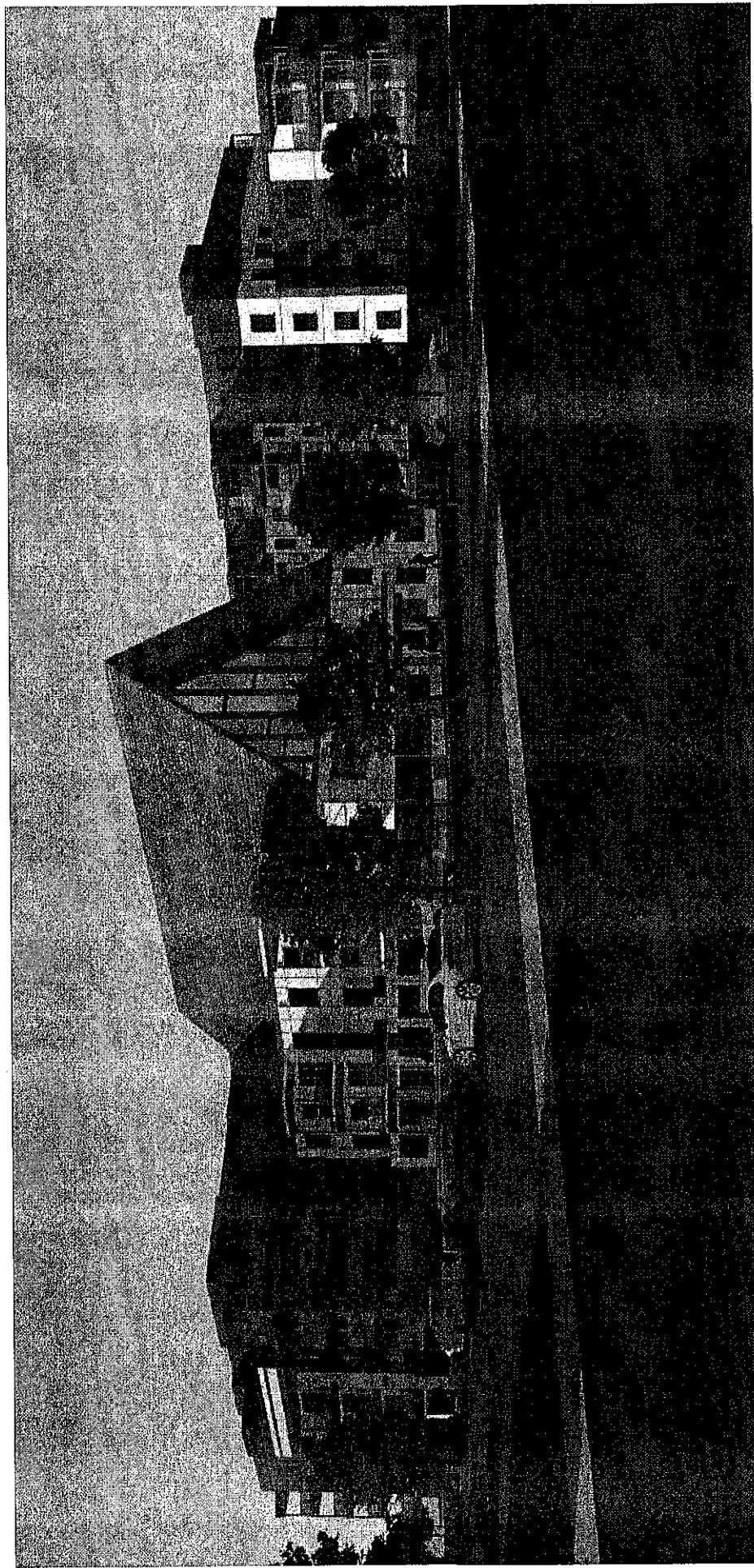
Salle communautaire
2500p2

Salle commune de la
copropriété

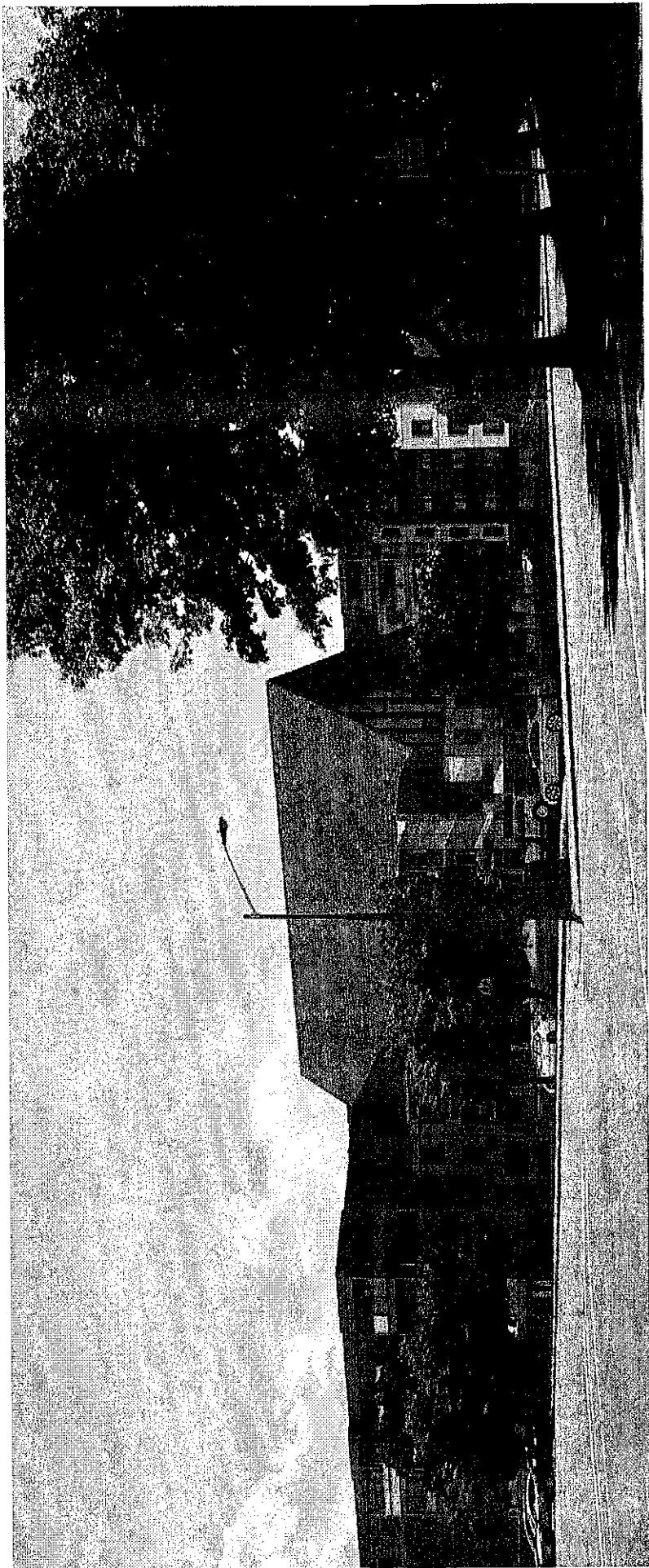
Ave. Trudeau

Accès principal

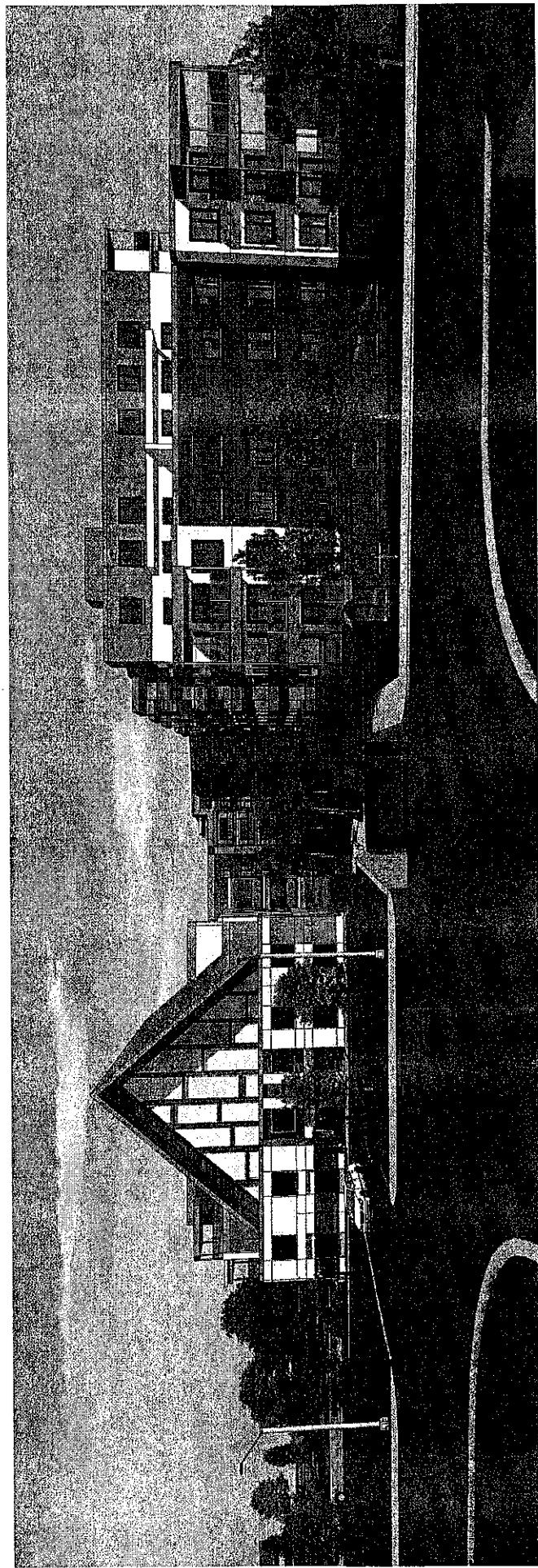
Élévation sur Trudelle- Cloutier



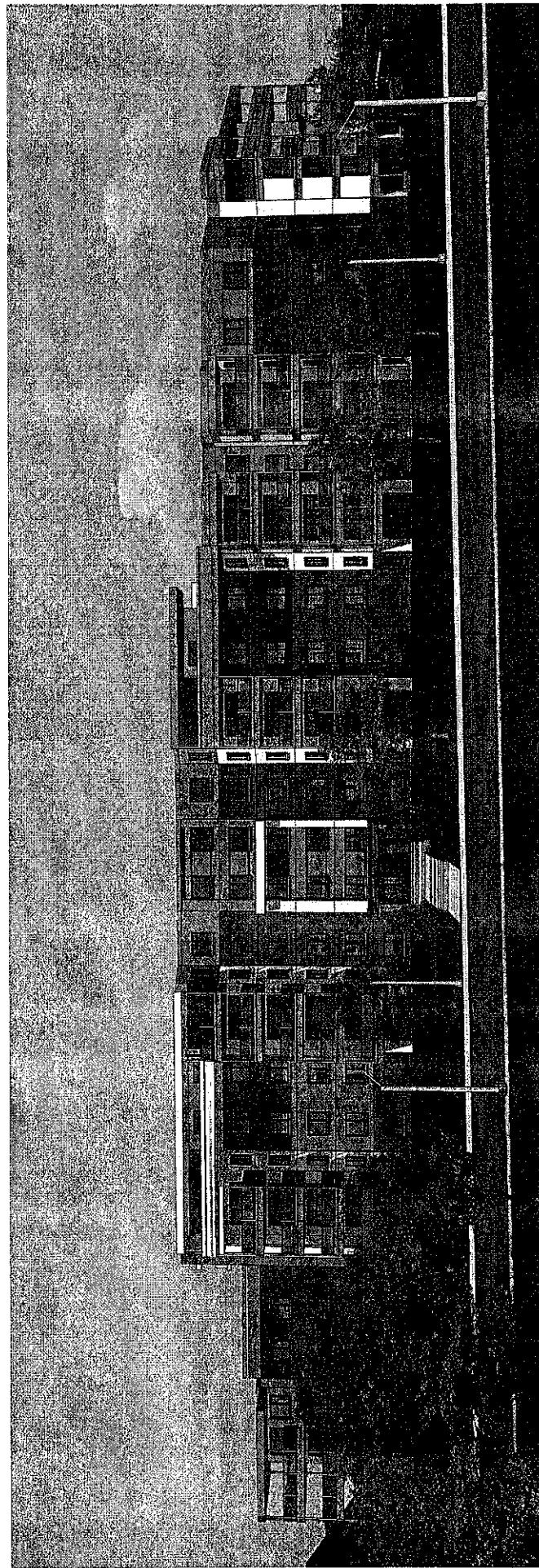
Élévation sur Trudelle-
Cloutier



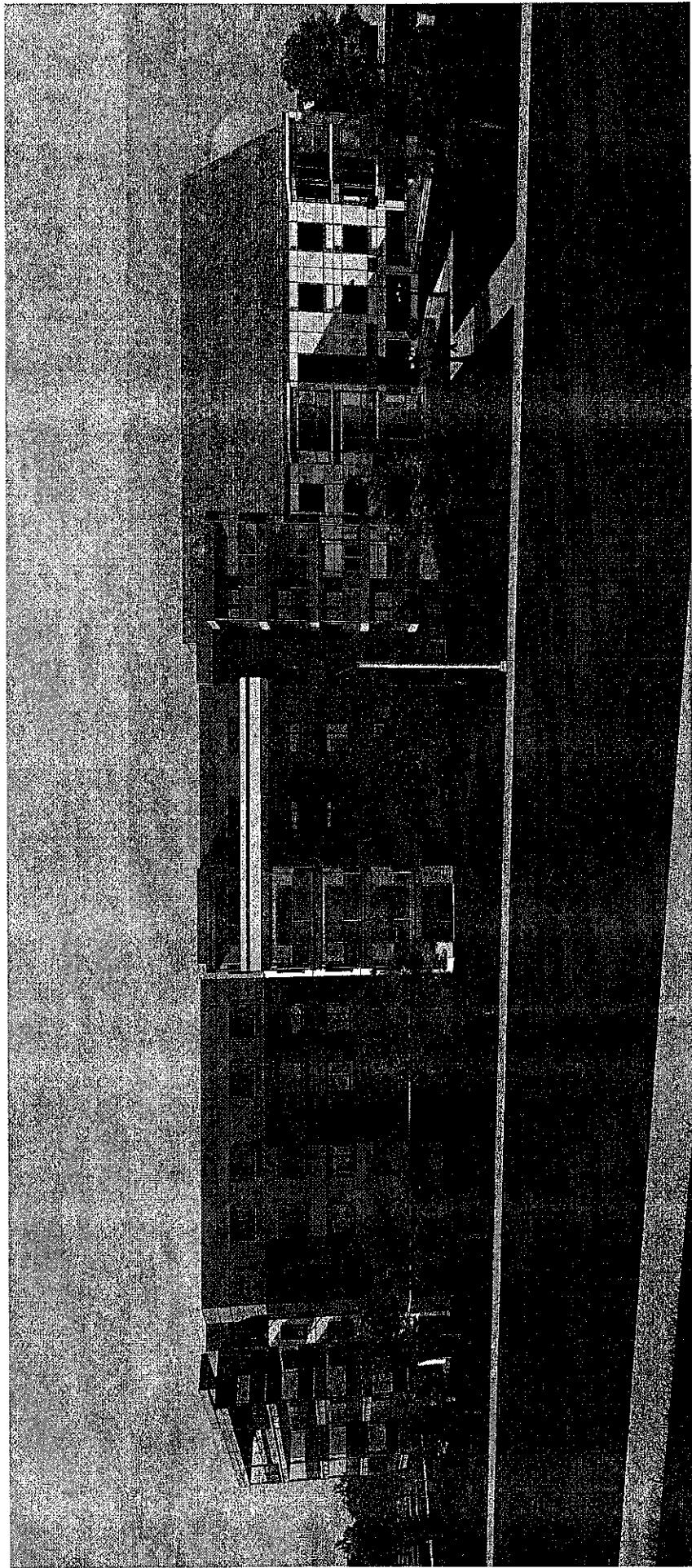
Élévation sur Cloutier



Élévation sur Paul Comtois



Élévation sur Trudelle



Élévation sur Trudelle-
Cloutier

